

# Lancement d'un appel à projets

P2  
OS F

## Jeunes Appui à la réussite éducative

### Actions visées

#### Actions visant à favoriser l'accès à l'éducation et sa continuité effective :

- prévention et lutte contre le décrochage dans le primaire, le secondaire (jusqu'à la 3ème) en agissant sur tous les facteurs de risques internes ou externes à la personne ayant un impact sur le risque de décrochage, y compris par des activités périscolaires (sportives, culturelles, etc.) ;
- actions de remédiation visant à préparer progressivement le retour en classe ou tout autre structure de retour à l'école ou en formation ;
- développement de l'école inclusive afin de favoriser la participation aboutie à l'éducation en évitant les ruptures
- aide à l'acquisition et à la remise à niveau des élèves sur les savoirs fondamentaux, dont le numérique
- création de méthodes et d'outils pédagogiques répondant à ces objectifs, ainsi que leur diffusion ;
- prévention des grossesses précoces et aide à la parentalité des élèves ;
- aide à la scolarisation des enfants de foyers concernés par le mal logement
- aide à la scolarisation des enfants des foyers des populations itinérantes dont les gens du voyage ;
- actions de coordination (animation de réseau) des acteurs du décrochage scolaire.

#### Actions visant à favoriser la réussite des apprentis et alternants (de moins de 30 ans)

- aides aux apprentis et salariés en alternance (équipement scolaire pour l'enseignement professionnel et équipement professionnel, hébergement, transport, etc.), et mise en relation avec les entreprises ;
- sécurisation des parcours en alternance et lutte contre le décrochage des apprentis ;
- soutien à la mobilité transfrontalière (européenne et internationale) des apprentis et salariés en alternance.

### Candidats éligibles

GIP éducation nationale, établissements scolaires, associations, toute structure privée ou publique susceptible de proposer un projet en lien avec les actions visées dans le cadre de l'objectif spécifique F. Les projets en consortium ne sont pas éligibles.

### Public cible

#### Au titre des actions liées au décrochage scolaire :

→ les élèves du primaire (écoles maternelle et élémentaire), du secondaire ( jusqu'à la classe de troisième ) présentant des facteurs de rupture, notamment dans les zones urbaines ou rurales prioritaires, ou les bénéficiaires de bourses sur critères sociaux.

#### Au titre des actions de soutien à l'apprentissage et à l'alternance :

→ les jeunes de moins de 30 ans en formation par alternance ou en apprentissage.

✓ Période de réalisation possible : **01/09/2024 au 31/08/2027**

✓ Taux d'intervention FSE+/FTJ maximum : **60%**

✓ Durée des opérations : **12 à 36 mois**

✓ Montant minimum cout total éligible : **75 000 €**

✓ Montant minimum FSE+ : **10 000 €**

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au



**28 juin 2024.**

Les dossiers sont à déposer sur **Ma démarche FSE+**.



**<https://ma-demarche-fse-plus.fr/#/>**

Consultable sur le site : <https://fse.gouv.fr/les-appels-a-projets>

Les appels à projets de la DREETS GE : <https://grand-est.dreets.gouv.fr/Fonds-social-europeen-4952>

Cofinancé par  
l'Union européenne

